

Demande d'allègement de service Année scolaire 2026-2027

Imprimé à retourner à dpe43@ac-clermont.fr et à votre IEN **avant le 19 janvier 2026** accompagné d'un courrier

☐ 1^{ère} demande

☐ renouvellement

NOM :

Prénom :

Adresse mail :

Date de naissance : Téléphone :

Fonctions exercées (adjoint, directeur, TR, TS...) :

Ecole d'affectation :

Affectation 2025-2026 ☐ à titre définitif ☐ provisoire

Niveaux d'enseignement : ☐ TPS ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Circonscription : ☐ ASH ☐ Brioude ☐ Haut Velay ☐ Le Puy ☐ Monistrol ☐ Yssingeaux

Participation au mouvement départemental 2026 : ☐ oui ☐ Non

Quel jour souhaiteriez-vous être allégé(e) ? ☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi

Souhaitez-vous formuler une demande de temps partiel pour l'année scolaire 2026-2027 ? ☐ Oui* ☐ Non

*Si oui, souhaitez-vous cumuler l'allègement de service et le temps partiel ? ☐ Oui ☐ Non

*Si l'allègement de service est accordé, renoncez-vous à votre demande de temps partiel ? ☐ Oui ☐ Non

*Si l'allègement de service est refusé, souhaitez-vous faire une demande de temps partiel ? ☐ Oui ☐ Non.

Renseignements complémentaires

Avez-vous bénéficié précédemment d'un allègement de service ? ☐ Oui* ☐ Non

*Si oui, durant quelles années scolaires ?

Avez-vous bénéficié d'un poste adapté (PACD) ? ☐ Oui ☐ Non, Si oui, quelle année ?

Etes-vous titulaire de la **Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH)** ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Demande en cours ➡ transmettre à la DPE l'accusé de réception puis la notification de la MDA

Si oui, date de décision de la MDPH : ➡ Joindre une copie de la notification

et période de validité :

Situation en 2025-2026 :

☐ en activité

☐ congé maladie ordinaire, période(s) :

☐ CLM, période(s) :

☐ CLD, période(s) :

☐ temps partiel thérapeutique, période(s) :

☐ disponibilité d'office pour raison de santé : période(s) :

Pour rappel : les allègements de service, qui correspondent à un accompagnement limité dans le temps, ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne sont pas reconduits de manière automatique, et, s'ils le sont, c'est généralement de manière dégressive.

A Le

Signature de l'intéressé(e) :